



Le Saint-Siège

*Discurso al primer Embajador del Reino de NEPAL,
Excmo. Sr. General Simha PRATAP SHAH**

9 de diciembre de 1985

1. C'est avec grand plaisir que je vous accueille au Vatican. Et je suis heureux de souligner la signification particulière de ce moment où je reçois avec joie vos Lettres de Créance comme premier ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du royaume du Népal près le Saint-Siège.

Je vous suis reconnaissant pour les aimables souhaits que vous avez exprimés à la demande de Sa Majesté le roi Birendra Bir Bikram Shah Dev, et je voudrais vous demander de bien vouloir présenter à Sa Majesté mes bons vœux et l'assurance que le Saint-Siège désire profondément maintenir et développer ultérieurement la bonne volonté mutuelle et les relations amicales existant entre nous.

2. Votre pays est en train de vivre une période de développement économique et social et comme vous l'avez souligné, votre peuple est concerné à partager plus pleinement les bénéfices d'une amélioration de la qualité de la vie. Selon vos paroles, il est également évident que vos chefs et vos citoyens sont informés du fait que ce développement devrait toujours être mis au service de la personne humaine tout entière. Le développement apporte un réel progrès lorsqu'il répond à des besoins matériels et, en même temps, satisfait les exigences de la vie culturelle, morale et religieuse des individus et de la société. Le Népal est, à juste titre, fier de son héritage culturel et spirituel. En effet, votre peuple est connu et estimé pour ses qualités de persévérance et de courage, alliées à un sens inné de l'indépendance, qui caractérise la vie et l'histoire de votre pays.

3. En prenant une part active dans les affaires internationales, votre peuple pacifique a manifesté sa sensibilité particulière au besoin urgent d'une base solide pour la paix et la justice dans des relations entre les peuples et entre les États. Dans le contexte de cette recherche concrète de la paix, en collaboration avec la communauté mondiale, je désire vous exprimer, Monsieur l'Ambassadeur, la satisfaction et le respect du Saint-Siège pour la proposition émise par Sa

Majesté le Roi de déclarer le Népal «Zone de Paix».

En suivant les enseignements et l'exemple de son fondateur, l'Église catholique cherche à encourager un ordre juste des valeurs dans les affaires humaines.

Travailler pour la paix revient à servir la cause de la dignité humaine - à défendre les droits fondamentaux des individus et des groupes; à agir en accord avec les principes de solidarité et de fraternité au service du bien commun. La sauvegarde de ces valeurs est essentielle pour le bien-être et le bonheur de tous. Le Saint-Siège espère que la voix du Népal s'élèvera dans l'arène internationale pour le support d'une vision de l'humanité qui respecte les plus profondes aspirations du cœur humain vers la paix et la bonté.

Monsieur l'Ambassadeur, votre rôle en tant que représentant de votre pays près le Saint-Siège a un caractère spécifique correspondant à la mission religieuse et humanitaire et aux buts que le Saint-Siège poursuit dans ses relations avec les différents États et les Organisations internationales

Vous pouvez compter sur la collaboration sincère des différents départements avec lesquels vous serez en contact. Je prie afin que Dieu Tout Puissant vous bénisse abondamment dans votre service envers votre pays et que vous soyez heureux dans l'accomplissement de votre tâche.

Je prie également pour la santé et le bien-être de Sa Majesté et de tout le peuple du Népal.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.1986 n.1 p.9.*

© Copyright 1985 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana